Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202436-20251126-64_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six novembre, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	9

Date de la 1ère convocation : 10/11/2025
Date de la 2ème convocation : 20/11/2025

Présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LOZAC'H Christophe, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : LE MADEC Stéphane, PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : NOHAÏC Thierry ;

Procuration : /

Madame Christelle JEGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 64/2025 :
Devis pour la rénovation du pont au Moulin de la Boissière conjointement avec la commune de Callac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a constaté avec Monsieur Jean-Yves ROLLAND, Maire de Callac, que le Pont au Moulin de la Boissière était dégradé.

Ainsi, il précise que des travaux de rénovation sont à entreprendre, afin de ne pas accentuer davantage les dégradations déjà présentes.

Pour un souci d'efficacité, Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Laurent Guern à Callac. Le devis s'élève à 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que l'ouvrage se trouvant sur les communes de Callac et Plusquellec, les dépenses devront donc être partagées entre les deux communes. Pour ce faire, Il souligne que la mairie de Callac a donné un accord de principe au projet de rénovation du pont et au partage de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Laurent Guern à Callac d'un montant de 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC ;
- **ACCEPTE** le portage financier de cette opération par la commune, à charge pour la commune de Callac, à l'issue des travaux, de rembourser 50% des dépenses engagées ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Christelle JEGOU